

MAITRISER LA LEGISLATION SOCIALE ET PAIE DES MARINS PECHEURS – Petite pêche

Cette formation a pour but de sécuriser la gestion sociale et paye des marins pêcheurs de la petite pêche



7 heures



Nous consulter



Distanciel ou présentiel



Plusieurs sessions par an,
à la demande

Profils des stagiaires :

- Toute personne souhaitant produire un bulletin de paie
- Toute personne souhaitant assurer la supervision paye
- Membres des services « paie »
- Comptable

Objectifs de développement des compétences :

- Gérer le social lié à l'embauche des marins pêcheurs
- Calculer la paye des marins pêcheurs
- Expliquer la fiche de paie des marins pêcheurs

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir les fondamentaux de la législation sociale pour les marins pêcheurs de la petite pêche
- Maîtriser la présentation des bulletins de salaire avec une rémunération à la part
- Appréhender le calcul des cotisations sociales

Modalités d'évaluation :

- Test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises
- Suivi post formation individuel
- Un questionnaire individuel d'évaluation à chaud sera rempli par chaque stagiaire à l'issue de la formation

Méthodes pédagogiques :

- Powerpoint
- Analyse de bulletins de salaire selon des évènements
- Plateforme PADLET

Modalités de suivi :

- Une feuille d'émergence par demi-journée de formation pour justifier de sa réalisation
- Certificat de réalisation
- Un questionnaire individuel d'évaluation à froid de la formation sera rempli par chaque stagiaire 3 mois après la formation.

Prérequis :

- Disposer d'un ordinateur portable
- Être à l'aise avec les outils informatiques
- Avoir une connexion internet permettant de suivre la formation
- Culture RH / Administration du personnel

PROGRAMME

1 – Appréhender l’environnement juridique lié à l’embauche de marins pêcheurs

- Les différents textes applicables à la gestion sociale
- La définition du statut de marins et ses spécificités
- La durée du travail des marins pêcheurs

2 – Etablir les formalités d’embauche

- La DPAE
- Le contrat d’engagement
- La catégorie du marin
- La détermination de sa rémunération et de ses accessoires
- Les composantes de la rémunération à la part
- La définition des frais communs
- Le cas particulier du temps partiel
- L’indemnité de nourriture
- Les vêtements professionnels
- L’affiliation à l’ENIM/ MSA ou URSSAF selon le statut et l’activité
- L’affiliation à la mutuelle
- Le contenu des garanties de la prévoyance obligatoire
- LE DUERP

3 – Préparer les bulletins de salaire

- Le calcul du salaire (Fixe ou à la part)
- Le calcul de la rémunération à la part
- Les mentions obligatoires sur le bulletin de salaire
- L’indemnité de nourriture
- Les détaxes
- La gestion des positions administratives selon la situation du marin (arrêt de travail, événements familiaux, congé sans solde, travail à terre)
- Le calcul des jours d’embarquement selon les événements
- Le calcul des jours de mer selon les événements
- Le travail à terre et les taux de cotisations
- L’impact des jours d’embarquement sur l’assiette forfaitaire
- La rémunération minimale garantie et le lissage de la rémunération

Travaux pratiques

A partir de modèles, savoir expliquer les différentes rubriques sur les bulletin de salaire

4 - Gérer les différents modes de rupture du contrat d’engagement

- CDI
- CDD
- La gestion du contentieux

Formation animée par Séverine MICHEL

Nos formations sont personnalisées et dispensées en individuel ou au sein d’un groupe de 6 personnes au maximum. Elles pourront être proposées à distance si besoin.



→ Vous avez besoin d’aménagements spécifiques pour accéder ou suivre cette formation ? Vous avez une question ?

STELLYS RH mobilise les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir, accompagner et orienter les publics en situation de handicap. Rapprochez-vous de Séverine MICHEL, Responsable de la formation et référente handicap afin que nous prenions les mesures nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Elle vous répond au 06 17 85 17 16 ou par mail severine.michel@stellys-rh.fr.